

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-005-13118/23/BM

■ Approbation de conventions d'études et travaux avec Enedis relatives aux raccordements électriques de six sous-stations et de deux tunnels pour l'opérations d'extension de la ligne de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse (VAL'TRAM)

37679

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de lancer l'extension de la ligne de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse, dénommé projet VAL'TRAM, réutilisant principalement la plateforme de l'ancienne voie ferrée dite Voie de Valdonne.

Le projet VAL'TRAM consiste à réaliser une extension de la ligne de tramway de 14,4 km entre la gare d'Aubagne et La Bouilladisse en utilisant principalement les emprises de l'ancienne voie ferrée de Valdonne. Le projet dessert cinq communes de la Métropole (La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne) avec onze nouvelles stations situées au plus proche des lieux d'habitation.

La ligne s'insère dans la continuité des voies existantes de la ligne T du tramway d'Aubagne, sur 1,2 km dans un contexte de centre-ville. Le tracé emprunte la rue du docteur Barthélémy, longe le cours Voltaire à l'est de la place, emprunte l'avenue Rougier puis l'avenue du Garlaban. Le projet prévoit sur ces espaces un réaménagement de façade à façade à l'exception du Cours Voltaire.

Au niveau de l'intersection « avenue Garlaban/D43 », un nouvel ouvrage permet de rejoindre l'ancienne voie ferrée de Valdonne aujourd'hui désaffectée, puis l'empreinte sur 13,2 km jusqu'au centre de La Bouilladisse, au niveau du croisement entre le chemin de Magne et la D96.

La réalisation du projet nécessite qu'il soit procédé aux raccordements au réseau de distribution électrique d'ENEDIS de six sous stations électriques nouvellement créées situées à Napollon, Pont de l'étoile, Roquevaire, Auriol Saint Zaccharie, Chemin de Trets et la Bouilladisse (moyenne tension) et de deux tunnels situés à Roquevaire et Pont de l'étoile (basse tension).

Pour ce faire, il y a lieu d'établir une convention d'études et travaux avec ENEDIS respectivement pour chacun des huit points de raccordements afin de définir les modalités de réalisation et de financement desdites études et travaux.

La charge financière au regard desdites conventions est portée exclusivement par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 153 709,80 € HT.

Le détail de l'incidence financière par convention s'entend comme suit :

Convention particulière	Poste de livraison	Montant du raccordement à la charge de la Métropole (€HT)
Alimentation principale pour le site de la sous station "NAPOLLON"- CH LONGUELANCE	NAPOL TRAM – 13005P7006	20 653,05
Alimentation principale pour le site de la sous station "PONT DE L'ETOILE" - CH DE LA BAUME	TRAMSTAR – 13005P7005	28 847,65

Alimentation principale pour le site de la sous station "ROQUEVAIRE" – RUE DU PONT DE GARNIERE (D45) – RUE ROLLAND	ROQUE TRAM – 13005P8000	11 800,15
Alimentation principale pour le site de la sous station "AURIOL ST ZACCHARIE" – RD 96 ROUTE DE TOULON A SISTERON	VALTRAJOUX – 13005P9002	12 046,65
Alimentation principale pour le site de la sous station "CH. DE TRETTS" – CHEMIN DE TRETTS	TRETTS TRAM – 13005P8001	27 099,05
Alimentation principale pour le site de la sous station "LA BOUILLADISSE" – ROUTE DE VALDONNE	BOUILLE TRAM – 13005P8000	38 641,85
Raccordement Basse Tension – Tunnel de Pont de l'Etoile	-	10 812,00
Raccordement Basse Tension – Tunnel de Route St Vincent ROQUEVAIRE	-	3 809,40
TOTAL DES CONVENTIONS PARTICULIERES		153 709,80

Il n'y a pas d'incidence financière pour ENEDIS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- L'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole a approuvé la réalisation de l'extension du réseau de tramway d'Aubagne à la Bouilladisse ;
- Que la réalisation de ce projet nécessite des études et travaux de raccordements électriques avec ENEDIS ;
- Qu'ENEDIS est maître d'ouvrage des études et travaux de protection de ces installations et réseaux de distribution électrique ;
- Qu'il convient, en conséquence, d'établir une convention d'études et travaux avec ENEDIS respectivement pour chacun des huit points de raccordement en vue d'entériner les modalités de réalisation et de financement desdites études et travaux.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'études et travaux ci-annexée avec ENEDIS relative aux raccordements électriques respectivement pour les six sous stations nouvellement créés et les deux tunnels pour l'extension de la ligne de tramway entre Aubagne et la Bouilladisse.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transport 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Programme 43 – Autorisation de programme 174431TP– Nature : 2031 – Fonction : Néant – Numéro d'opération : 2017400100 – Sous politique : C230.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS